



P 1926

ID 5479

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 novembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1926 – Video Beweiser musse gëllen wann en den Täter oder d'Täterin drop erkennt a musse viru Geriicht gëllen

Madame,

La Commission des Pétitions, réunie en date du 17 novembre 2021, a constaté que sa demande de reformuler le texte de votre pétition est restée sans suite favorable de votre part.

Partant, votre demande de pétition a été déclarée irrecevable.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés